

Epinal, le **26 MAI 2025**

Mme Coralie RULQUIN
Référente urbanisme
03 29 69 12 82
coralie.rulquin@vosges.gouv.fr
ddt-seaf-mpcc@vosges.gouv.fr

Monsieur,

Par courriel du 8 avril 2025, vous avez saisi la préfecture des Vosges afin que la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) émette un avis sur l'étude préalable relative à la compensation collective agricole réalisée par la société QAIR FRANCE dans le cadre du projet d'installation du parc agrivoitaïque sur la commune de XERTIGNY.

Cette étude a été présentée lors de la réunion de la CDPENAF qui s'est tenue le lundi 19 mai 2025.

Après examen des éléments fournis dans l'étude de compensation collective agricole et au vu des informations apportées en séance par les représentants de la société QAIR FRANCE, la CDPENAF a émis un **avis favorable** aux propositions formulées.

Les mesures proposées dans cette étude ont abouti à la constitution d'un fonds de compensation **évalué à 25 953,20 €**.

Ce fonds devra être consigné à la Caisse des dépôts et consignations.

Un comité de suivi et d'utilisation de ce fonds de compensation sera mis en place et informera la CDPENAF de son utilisation.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

 La préfète,

M. Nicolas GUBRY
QAIR FRANCE
120, Rue Maryam Mirzakhani
ZAC CAMBACERES
34000 MONTPELLIER


Par déléation, la Sous-Préfète,
Secrétaire Générale

Anne CARLI